



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
17/09/2025

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 04
Votants : 27

OBJET :

MARCHES PUBLICS

====

**Lancement d'une
consultation pour la
fourniture de denrées
alimentaires pour le
restaurant scolaire**

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, M. COSTE Jean-François, Mme BOISORIEUX Michelle, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, , Mme DUNYACH Monique, M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, Mme FERRIZ Paulette, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,
M. INGHAM John, Conseiller Municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint,
Mme CAPEILLE Sandrine, Conseillère Municipale à M. ANGULO José, Adjoint,
Mme BRISSAUD Mina, Conseillère Municipale à Mme OHN Christiane, Conseillère Municipale,

Absent(s) :

M. PARAYRE Jean, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur REDONDO Simon

Considérant que la Ville de Céret souhaite contractualiser avec des prestataires pour la fourniture de denrées alimentaire pour le restaurant scolaire de Céret

Considérant que le marché a été réparti en 8 lots ci-dessous désignés :

- Lot n°1 – Épicerie – Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 105 000 € pour la durée totale du marché
- Lot n°2 – Produits Laitiers – Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 105 000 € pour la durée totale du marché
- Lot n°3 - Produits surgelés - Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 105 000 € pour la durée totale du marché
- Lot n°4 – Viandes (Bœuf, veau, porc, charcuterie) - Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 60 000 € pour la durée totale du marché
- Lot n°5 – Volailles - Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 45 000 € pour la durée totale du marché
- Lot n°6 – Fruits et Légumes- Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 105 000 € pour la durée totale du marché
- Lot n°7 (réservé à des structures d'insertion par l'activité économique) – Fruits et Légumes - Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 30 000 € pour la durée totale du marché
- Lot n°8 – Boulangerie - Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 30 000 € pour la durée totale du marché

Considérant que la délibération 71/2025 du 21/05/2025 autorise à lancer la procédure en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-2, L. 2125 et R 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique en date du 13 juin 2025,

Considérant qu'à l'issue de la consultation pour l'accord cadre, 14 offres ont été remises dans les délais impartis dont 12 offres conformes aux prescriptions techniques et administratives du dossier de consultation des entreprises,



Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 09 septembre 2025, a retenu les candidats suivants :

- Lot 1 EPICERIE :
 - TRASNGOURMET
 - PRO A PRO
- Lot 2 PRODUITS LAITIERS :
 - PRO A PRO
 - TRANSGOURMET
- Lot 3 : PRODUITS SURGELÉS :
 - PRO A PRO
 - SYSCO
- Lot 4 VIANDES ET CHARCUTERIES :
 - GUASH SAS
 - PRO A PRO
 - SYSCO
- Lot 5 VOLAILLES :
 - SDA
 - GUASH SAS
- Lot 6 FRUITS ET LEGUMES :
 - EXPO FRUITS
 - GAVIGNAUD
- Lot 7 lot réservé SIAE FRUITS ET LEGUMES :
 - GERMEN

Concernant le lot 8 BOULANGERIE, aucune offre n'a été reçu, le lot a été déclaré infructueux.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité
de ses membres présents ou représentés

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à attribuer le marché aux candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offre et à signer ce marché et tout acte utile et prendre toutes décisions relatives à son exécution ;

- **D'IMPUTER** les dépenses au budget de la Ville de Céret ;

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.